

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 13 PLUVIOSE, an 5^e. de la République française.
(Mercredi 1^{er}. FÉVRIER 1797, vieux style.)

(DIGNER VERUM QUID PRÆT?)

A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du *Vérifique*, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n^o. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

Cours des changes du 13 pluviôse.

Amster.	59 $\frac{1}{2}$ 60 $\frac{1}{2}$	Ducat d'Hol.	11 7
Hambourg	194 $\frac{1}{2}$ 192	Souverain.	33 15
Madrid.	11 5	Espirit	$\frac{3}{4}$ 65
Cadix	11 2 6	Eau-de-vie 22	375
Gènes	93 91	Huile d'olive.	26 13
Livourne.	101 $\frac{1}{2}$	Café.	37 100
Basle. $\frac{1}{2}$ p. à v.		Sucre d'Inde.	47 100
Or fin.	101 15	Sucre d'Orl.	39 0
Lingot d'arg.	50 10	Savon de Mars.	21 100
Piastre.	5 5	Chandelle	12 1
Quadruple.	79 5	Mandat	1 l. 6 s. 3 d.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Philadelphie, 12 décembre.

Le sénat s'est rendu hier, à la maison de M. Washington, à qui le vice-président adressa le discours suivant : « Nous venons, monsieur, vous offrir notre reconnaissance du compte fidèle et détaillé que vous avez rendu de la situation actuelle de cet empire. Nous remercions, avec vous, la divine Providence des bénédictions qu'elle a daigné répandre sur le peuple des États-Unis.

» Nous avons éprouvé les heureux effets des mesures que vous avez prises pour maintenir la paix avec les peuples indiens, et des efforts que vous avez faits pour accélérer les progrès de leur civilisation.

» Nous voyons, avec plaisir, que les anglais, en évacuant les places occupées par leurs troupes, ont satisfait aux conditions de notre traité avec eux, et que les autres articles, convenus avec eux et avec les espagnols, vont également être exécutés avec cette bonne foi et cette confiance mutuelle qui doit régner entre des peuples éclairés.

» Nous regrettons vivement que nos arrangemens, avec Alger, éprouvent encore des obstacles, et nous désirons ardemment la délivrance de ceux de nos conci-

toyens qui sont retenus dans la captivité par cette puissance.

» Nous pensons comme vous, qu'il devient nécessaire de créer une marine pour protéger notre commerce.

» Nous nous occuperons sérieusement des encouragemens que réclament l'agriculture et les manufactures, et nous prendrons le projet d'une université nationale et d'une académie militaire en considération.

» Les déléguemens dus aux fonctionnaires publics vont également fixer notre attention.

» Nous apprenons avec douleur, que la conduite du gouvernement français, à notre égard, ne répond pas aux sentimens d'équité et de modération dont nous faisons profession, et que notre commerce éprouve, de sa part, des désagrémens aussi multipliés dans les vastes départemens des Indes-Occidentales. Convaincus de n'avoir point donné lieu à cette puissance de se plaindre de nous, nous voyons avec peine que, d'après les communications officielles qui vous ont été faites, nous devons nous attendre à d'autres désagrémens de ce genre, et nous prendrons, en pareil cas, les mesures que la dignité de la nation commandera impérieusement.

» Nous contemplons, avec satisfaction, la prospérité dont jouit cet empire, et qu'elle doit à sa constitution et à la sagesse de ses loix. Nous devons une partie de nos succès à la vertu, à la fermeté et aux lumières dont vous avez donné des preuves si multipliées pendant votre administration.

» Votre retraite, que vous nous annoncez, excite nos regrets les plus vifs. Ils sont justifiés par les services que vous avez rendus à la patrie, aux époques les plus critiques de notre révolution. Nos vœux vous accompagnent avec ceux de tous vos concitoyens. Puissiez-vous jouir, dans votre retraite, de tous le bonheur dont vous êtes si digne !

JOHN ADAMS, vice-président des États-Unis, et président du sénat.

M. Washington répondit en ces termes :

« Je vois, avec la plus vive satisfaction, que vos opinions sur les différens points que j'ai soumis à votre examen, s'accordent avec les miennes, et que vous allez vous occuper de ces objets si dignes de votre attention par leur importance.

» Agréez les sentimens de ma reconnaissance pour la mention que vous daignez faire de mes services, et pour les vœux que vous voulez bien former pour mon bonheur personnel. Si j'ai été assez heureux de rendre des services, je n'ai fait que mon devoir, et votre approbation en est la plus douce récompense.

« En me retirant, je vois autour de moi des hommes vertueux et éclairés, parmi lesquels vous serez dans le cas de faire le choix d'un successeur; je me repose, à cet égard, sur votre sagesse. Je cède, à celui que vous choisirez, la palme des talens et du génie; et je me retire avec l'intime conviction que personne ne vous servira avec des intentions plus pures que moi, conviction consolante que je vais emporter au tombeau. »

A L L E M A G N E.

Lubeck, 11 janvier (22 nivose.) Nous venons de recevoir une nouvelle effrayante pour le commerce. La cour d'Espagne a fait déclarer aux villes de Hambourg, Bremen et Lubeck, que si elles ne rompoient point toutes leurs relations commerciales avec l'Angleterre, non-seulement on s'empareroit de tous les vaisseaux des villes Anseatiques, mais que l'on confisqueroit aussi les effets de leurs négocians qui se trouvent en Espagne, et que l'on évalue à une valeur assez considérable. Nous ignorons encore quelle résolution ces villes ont prise ou prendront. Il sera de toute manière impossible de rompre les relations de commerce avec l'Angleterre.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

P A R I S, 12 pluviöse.

Cette Sentinelle qui n'étoit lue de personne, qui ne méritoit que le plus profond mépris, doit exciter l'attention, aujourd'hui que son rédacteur s'est rattaché à la majorité du gouvernement, et semble écrire sous sa dictée. Il importoit fort peu de connoître les rêves d'un extravagant qui semble travaillé d'un incurable délire; mais il est intéressant de savoir à quel point il a pu obtenir la confiance du gouvernement.

Cet insensé a inséré dans son journal, un manifeste atroce qu'il adresse aux armées, et qui ne tend à rien moins qu'à les exaspérer contre une foule innombrable de français qu'il désigne à leur animadversion.

Eh bien! le gouvernement, au lieu de laisser tomber dans l'oubli ce libelle séditieux que dix personnes peut-être n'auroient pas lu, le fait insérer dans le journal qu'il envoie aux armées (le Défenseur de la patrie), et dans un autre journal officiel encore, connu sous le nom de Rédacteur. Il se charge ainsi de distribuer les brandons du bâcher qu'alarme un forcené!

Ce misérable n'écrit plus une ligne qui ne tende à rallumer les feux éteints ou assoupis de la guerre civile.

Voici un article qu'on lisoit dernièrement dans son journal, dont chaque terme, comme l'a observé judicieusement l'Historien, mérite d'être pesé: « Les patriotes du conseil des anciens viennent de remporter un succès assez important dans les circonstances actuelles, et sur-tout à l'approche des élections: la commission des inspecteurs de la salle n'est composée que de patriotes; ce sont Regnier, Anguis, Rossée, Roger-Ducos, Lacombe-Saint-Michel. »

Qu'on n'oublie jamais que la voix publique accuse cet homme d'avoir composé les placards incendiaires qui, sous le nom de *Fronde*, tapissoient Paris il y a seize mois, et qui ont tant contribué à l'inonder du sang dont

(2)
il fut souillé dans la funèbre journée de vendémiaire. Que le mépris auquel il est en proie, ne nous inspire pas une excessive sécurité! Dans des tems aussi corrompus, dans un siècle aussi profondément vicieux, on peut être à-la-fois dangereux et méprisable.

S'il pouvoit y avoir quelque chose de pire que l'atrocité du tyran qui outrage tout ce qu'il y a de sacré dans l'homme, ce seroit la bassesse de celui qui oseroit en rire, et tourner en ridicule ce qui fait l'horreur de tous ceux qui pensent et qui sentent.

Misérable qui prétends être libre, qui t'enorgueillis du titre de citoyen, tes ris, tes plaisanteries, tes sarcasmes, me prouvent que tu n'es qu'un esclave; tu es né pour aduler le pouvoir, quel qu'il soit, pour ramper devant la tyrannie; tu mangerois les excréments du grand Lama, comme tu carresses les crimes de Barras.

Qui le croiroit? Un journaliste qui n'a pas coutume de plaisanter, s'égaie sur l'affaire de M. Poncelet; il s'égaie, et prétend que l'on ne peut que rire, en songeant au patient, et au faste de la dénonciation. « Quelle fureur! quelle emphase! dit-il; en vérité, tout ce fracas a dû naturellement soumettre cette aventure à l'Empire du ridicule. »

L'Empire du ridicule! Vraiment, l'aventure de Virginie prètoit aussi au ridicule. Quoi de plus plaisant qu'un homme qui veut coucher avec une jeune fille? Mais le peuple romain prit-il la chose en plaisanterie? Si quelque écrivain impudent se fût avisé de vouloir la soumettre à l'Empire du ridicule, comment ce bel esprit eût-il été reçu?

O Sycophantes de liberté! vous faites les romains, et vous ne méritiez pas même le nom de français!

Le journaliste va plus loin: il appelle le crime commis sur Poncelet, une *gentillesse militaire*: il dit que l'on a invoqué la haine nationale sur les armées. Qu'a parlé des armées? qui a rien vu de militaire dans ce *guet appens*? Il veut insinuer lui-même que ce sont des militaires qui ont commis le crime. Non, ce sont des valets de Barras qui ne sont ni des soldats ni des militaires, mais des valets.

Admirez la perfidie! Faire le procès à Barras, ce seroit faire le procès aux armées, à la victoire!

Combien cet article a-t-il coûté? Rien peut-être; il est des hommes qui rampent gratis.

Au rédacteur.

Je suis étonné qu'un homme qui a autant d'esprit que M. Dupont de Nemours, tombe avec tant de roideur dans le défaut ordinaire des petits esprits. Il s'est mis dans la tête qu'il faut que nous conservions la Belgique; que nous en avons besoin pour payer le quart promis à nos pauvres rentiers, et que l'Empereur et l'Angleterre ne peuvent pas se refuser à cette raison péremptoire. Ce n'est pas cette opinion qui me surprend; autant de têtes, autant d'avis; mais c'est la manière tranchante avec laquelle il la soutient, ce sont les moyens dont il l'appuie. Jamais Dominique Garat qui a, comme on sait, la clef du cabinet de tous les souverains de l'Europe, et une dose d'amour-propre suffisante, n'a été aussi affirmatif, ou pour mieux dire, aussi impératif. Il faut l'entendre: « Veulez vous, me dit-on, faire la guerre deux

ans pour la Belgique, et y dépenser, tant en hommes qu'en trésors, deux fois plus que la Belgique ne vaut ? »

» Deux ans ! pas deux mois, pas deux décades, peut-être pas deux jours de véritables hostilités.

» Quelque *satanique* volonté que les gouvernemens engagés dans cette horrible guerre, aient certainement de la prolonger, ils feront la paix en prairial prochain ; ils la feront en rugissant ; et ce n'en sera pas moins une paix solide, par laquelle la Belgique nous restera, pourvu que nous ayons le courage de le vouloir, et de dire que nous le voulons. »

L'Historien avoue que nous sommes épuisés ; mais il indique d'admirables ressources pour subvenir aux dépenses de la guerre, malgré la pénurie de nos finances ! C'est de ralentir ou de suspendre les paiemens les moins indispensables, de ne payer qu'une partie des dépenses ordinaires, et d'en jeter les fonds aux extraordinaires, de détourner une centaine de millions de leur emploi naturel. Cet art de ralentir, de suspendre, de ne pas payer, de détourner, devrait il être indiqué, devrait-il être enseigné, devrait-il être conseillé à des gouvernemens trop enclins à en user ? Ces leçons, de la part de Thuau, ne m'auroient pas surpris ; mais c'est avec une véritable douleur que je les vois consignées dans l'Historien. Il me semble que l'histoire doit être consacrée à flétrir de pareilles mesures.

Et quels sont-ils ces paiemens, dont on peut se dispenser ? Les rentiers ne sont pas payés. Voudroit-on parler des juges ? Le directoire n'a-t-il pas fait savoir au corps législatif, que si les crimes se multiplient, s'ils ne sont pas assez promptement réprimés, l'impossibilité où l'on est de salarier les juges peut y avoir contribué ? Sur quoi donc porteroit cette suspension de paiement ?

Au surplus, les ennemis de la république ne pourroient-ils pas aussi faire usage de cette belle invention banqueroutière ?

L'Historien ne trouve de réponse à cette objection que dans l'éloge du gouvernement anglais, et la condamnation du nôtre. « Pitt ne peut pas, dit-il, comme nous passer ainsi ses fonds de l'ordinaire à l'extraordinaire. Toute sa puissance, tout son crédit, tout celui de sa banque, tiennent à la régularité de ses paiemens. Son gouvernement n'est pas despotique comme le nôtre. »

Cette vérité est peut-être la seule qui soit échappée à l'Historien, dans l'article que j'analyse. Tout le reste est un tissu de propositions si extraordinaires et si singulièrement énoncées, qu'en le relisant, il m'a été impossible de croire qu'il soit de M. Dupont. Nous ne tarderons pas à savoir ce qu'il faut croire de sa prophétique affirmation, que la paix sera, en prairial, traitée, convenue, conclue, signée en deux décades. Il sera un peu honteux, si l'on se bat plus que jamais en vendémiaire, pour calculer d'après son calendrier qui n'est pas le mien ; et cependant je n'y vois que trop d'apparence.

Ces jours derniers, l'une de ces hordes échappées de la caverne de Chrétien, rencontre, rue Vivienne, un jeune homme qui se montra avec intrépidité contre eux, en prairial et en vendémiaire ; ils se jetèrent sur lui, en vomissant mille imprécations, le contraignirent d'aban-

ner son épouse, à laquelle il donnoit le bras, et de se réfugier dans une salle de vente.

De tous les coins de la France, ces vautours accoururent à Paris, dans l'espoir de la curée qui leur est promise.

On cherche à étouffer l'affaire de M. Poncelin, et à détourner l'attention publique par des bruits qui n'ont aucun fondement. Des officieux se répandent dans tous les endroits, attestent avec hardiesse la fausseté de l'événement. Quelques-uns poussent même l'effronterie jusqu'à dire qu'ils ont vu M. Poncelin, qu'ils lui ont parlé, et qu'ils tiennent de lui qu'il ne lui est rien arrivé.

C'est probablement pour me prier de garder le silence, que le secrétaire de Barras, nommé Baudot, qui, la veille de l'expédition, vint me demander au bureau du journal, en se disant de mon pays, veut obstinément me voir et m'entretenir. Je le prévins qu'il est inutile qu'il se présente davantage, si c'est ce motif qui l'amène. Si c'en est un autre, qu'il m'explique ses intentions par écrit.

(Extrait du Courier Républicain.)

Il y a huit jours qu'un citoyen rencontra sur la route de Paris, et à côté de Pierre-Bussière, le fameux Barère, qui alloit vers Paris, et qu'il reconnut très-bien pour l'avoir vu au barreau. Barère ne revenoit-il pas de Toulouse ? Sans doute qu'il venoit de travailler à l'organisation de l'anarchie qui a éclaté, d'une manière si épouvantable, aux journées des 30 nivose et 2 pluviôse. (Extrait de l'Anti-Terroriste de Toulouse.)

Trois individus furent arrêtés hier ; on dit que c'est le ci-devant baron de Poly, de la Villearnois, maître des requêtes dans l'ancien régime, et Brothier, qui avoit été compliqué et absous dans l'affaire de Lemaître, par un conseil militaire ; ce qui suppose l'absence, non-seulement de toute preuve, mais de tout soupçon. Ces trois particuliers furent amenés d'abord au Luxembourg. Plus heureux que Poncelin, ils en sortirent sains et saufs, et furent conduits en prison ; ils sont accusés de royalisme.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 12 pluviôse.

Un secrétaire fait la relute de la résolution prise hier, qui conserve l'imprimerie de la république comme un monument utile.

Baraillon demande l'ajournement jusqu'après un rapport qui sera fait par une commission dont il est membre, et qui est relatif aux matières de cette imprimerie. Il ajoute que toute la commission s'est transportée à cet atelier, qu'elle y a vu beaucoup de dépenses et très-peu d'ouvrages, et qu'elle peut donner de nouveaux détails. Le conseil ajourne la seconde lecture jusqu'au moment où il sera plus nombreux.

Sur la proposition de Guyomard, le conseil fixe à quinzidi prochain, la discussion sur les domaines congréables.

Bernard Lagrave rappelle que les anciennes ordonnances prescrivoient la coupe des joncs et des herbages

gèrent le cours des eaux dans les canaux, et le néolement des fossés; que depuis long-tems elles ne sont pas observées, et que cette négligence cause des inondations dans plusieurs départemens, et sur-tout dans celui du Pas-de-Calais. Il demande que la commission chargée de faire un rapport sur le code rural, s'occupe de cet objet. — Adopté.

Bion se présente pour soumettre à la discussion le projet sur les postes et messageries. Les orateurs inscrits, pour parler sur cette matière, n'étant pas à la séance, le conseil r'ouvre la discussion sur le divorce.

Bancal soutient que non-seulement le divorce ne doit point être permis pour cause d'incompatibilité, mais qu'il doit être entièrement prosrit. Comme Platon, Montesquieu, etc. il est frappé des maux dont inonde la société la loi qui permet le divorce. Il prouve l'indissolubilité du mariage par les loix éternelles qui ont été données à l'homme pour sa sûreté et son bonheur.

Il examine ensuite si l'incompatibilité d'humeur peut être un motif de rompre un lien sacré, et il n'hésite pas de dire que ce si ce prétexte est reconnu par la loi, le lien du mariage est une chimère, parce que la nature de l'homme, corrompue par les passions, diffère autant en humeur ou caractère, qu'en figure. Il fait un long tableau des fléaux qui vont inonder la génération présente et future, si le conseil ne se hâte de détruire cet aliment des passions, et ce venin mortel pour la vertu.

L'orateur n'avoit pas fini, lorsque Favard a demandé qu'il se renfermât dans la question soumise au conseil, et qui consiste à décider si le mode du divorce consacré par la loi du... doit être suspendu jusqu'après la discussion du code civil.

Bancal observe qu'il ne croit pas pouvoir mieux décider le conseil à suspendre cette loi, qu'en lui mettant sous les yeux les maux qu'elle a causés, et que sa suspension pourra seule arrêter sans les guérir.

Damolard: La discussion qui s'est engagée sur le divorce, est certainement anticipée. C'est lors de l'examen du code civil dont cette matière fait partie, que vous examinerez avec maturité sans doute, si le divorce pour cause d'incompatibilité, ou pour mieux dire, si la répudiation sans cause déterminée, doit subsister. Aujourd'hui vous ne voulez que suspendre ou non le prétexte frivole dont on abuse si étrangement depuis la loi qui l'a consacré: et j'ose dire que nous serions déshonorés et perdus, s'il étoit nécessaire d'employer de longs raisonnemens pour vous engager à fermer enfin la porte des abus dont vous gémissiez, abus qui déshonorent la législation, et qui troublent toutes les familles. Je vote pour le projet de la commission.

Pons (de Verdun) péenl que la suspension d'une loi qui ne paroît être qu'un moyen terme entre deux extrêmes, est elle même le but dangereux de tous les extrêmes. Il va plus loin, elle amène l'anarchie; elle est inconstitutionnelle, elle est pire qu'une mauvaise loi: il s'oppose à la suspension, et demande l'ajournement jusqu'au code civil.

Le conseil ajourne la discussion.

Le président annonce qu'il vient de recevoir un message du directoire, d'une si grande importance, qu'il croit devoir suspendre la discussion.

Un secrétaire en donne lecture.

Le directoire annonce que depuis long-tems il tenoit et suivoit le fil d'une conjuration tramée contre la république et pour le rétablissement de la royauté. Il savoit que des commissaires royaux investis des pouvoirs de Louis XVIII, méditoient cette affreuse trame; mais enfin le moment est arrivé; quatre des chefs sont arrêtés. Il transmet le rapport du ministre de la police à ce sujet.

Il en résulte que Cochon savoit, tant par les rapports de ses agens, que par sa correspondance avec les commissaires du pouvoir exécutif dans les départemens, qu'il y avoit à Paris des agens de Louis XVIII, chargés de poser les premières marches de son trône. Ils correspondoient avec d'autres agens dans les départemens; mais leur correspondance étoit secrète; et le ministre attendoit le moment de la saisir avec leur plan et leurs pouvoirs. Ils avoient déjà enrôlé plusieurs citoyens; mais il leur falloit un chef. Ils s'adressent à Malo, chef d'escadron, qui a si bien combattu les anarchistes en floréal dernier.

Ce brave officier a feint d'entrer dans leurs vues; mais avant d'agir, il leur a demandé communication de leur plan et de leurs pouvoirs. Ils ont trouvé cette demande juste, et c'est le 11, hier depuis 9 heures jusqu'à midi, que l'entrevue fut arrêtée dans la chambre du citoyen Malo, à l'Ecole-Militaire.

Le ministre instruit par ce brave officier, a pris toutes les précautions pour les arrêter. Des militaires armés, ont été apostés; deux dragons cachés ont entendu toute la conversation; au signal convenu, la force armée est entrée, et a saisi les trois commissaires royaux, avec leur plan et leurs pouvoirs.

En même tems le ministre a fait arrêter un nommé Proly, dans son domicile, cour de l'Orangerie, convaincu d'être un agent secondaire.

Le directoire promet de nouveaux détails, quand les mesures de police permettront de les publier; mais il annonce que le conseil frémera des horreurs conçues par ces scélérats.

Le conseil ordonne l'impression du message et du rapport du ministre de la police.

Sur la proposition de Fermont, le conseil déclare que Malo, Ramel commandant de la garde du corps législatif, et qu'on a tenté de séduire, ainsi que les braves qui les ont servi, ont bien mérité de la patrie.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 12 pluviôse.

Le conseil approuve une résolution d'hier, concernant la taxe des témoins appelés devant la haute-cour de justice.

Lacué, organe d'une commission, fait un rapport sur la résolution, en date du 26 nivose, concernant l'organisation de la gendarmerie nationale, et propose de l'approuver.

On ordonne l'impression et l'ajournement.

Le directoire adresse un message qui contient les détails de la nouvelle conspiration, et qui est le même que celui adressé au conseil des cinq-cenis.

J. H. A. POUJADE L.